

Libéralisation de la distribution d'hydrocarbures

Un régulateur du secteur se fait attendre

● La libéralisation du marché de la distribution des produits pétroliers sera effective le 1^{er} décembre. En attendant, les opérateurs se préparent, notamment en investissant dans les moyens techniques nécessaires à la libre fixation des prix. Du côté de l'État, beaucoup de questions restent en suspens, notamment la mise en place d'un régulateur dédié, jugé indispensable par les représentants de la profession.

Dans moins de 4 mois, la distribution des produits pétroliers devrait être complètement libéralisée. De ce fait, l'actuelle réactivation de l'indexation partielle des prix des carburants liquides n'aura finalement été qu'une phase de transition vers la loi du marché. La libéralisation des prix du gasoil, de l'essence super et du fuel entrera en vigueur le premier décembre 2015. Dans cette optique, un accord d'homologation des prix des produits pétroliers a été signé entre le gouvernement et les distributeurs en début d'année. En clair, jusqu'au 30 novembre 2015, le gouvernement accompagnera les professionnels du secteur pour fixer les prix de certains produits pétroliers, qui continueront d'être annoncés le 1^{er} et le 16 de chaque mois. Une fois l'échéance arrivée, l'État n'interviendra plus dans la fixation des prix à la pompe, du moins plus de manière directe. «Il y a eu une négociation assez longue et ardue entre le ministère chargé des Affaires économiques et de la gouvernance et le Groupement des pétroliers du Maroc. Le problème n'était en aucun cas une opposition sur le principe, mais plutôt un problème de tempo, de timing», nous rappelle Mohamed Fettah, président de la Fédération de l'énergie à la CGEM. Le gouvernement voulait rapidement mettre en place une libéralisation et les pétroliers «à juste raison» ont objecté avec un certain nombre d'arguments sur des aspects qui demandent plus de temps.



● ● ●
La commercialisation du gasoil 10 PPM accompagnera le calendrier de libéralisation.

Régulateur demandé

Parce que le système est aujourd'hui complètement contrôlé et dirigé par l'État, que ce soit sur le plan des achats, des prix d'achats et de vente, des contrats d'achats et surtout les relations entre le Trésor public et la profession devaient être clarifiées. Qui gère les stocks ? Qui les finance ? Qui les achète, qui les détient, qui en supporte les coûts et à quelle hauteur ? Il y a également tous les problèmes latents et qui existent depuis que le système actuel qui a été mis au point, notamment les arriérés de paiement de l'État aux pétroliers. Ces derniers ont été aujourd'hui largement réduits, ce qui est une très bonne chose pour la profession. «Il fallait donc prendre du temps de façon à réguler et résoudre les problèmes qui sont nés d'une pratique séculaire», poursuit Fettah. Un autre

élément important soulevé par le représentant des professionnels de l'énergie concerne le contrôle car qui dit libéralisation dit contrôle. «Il faut que l'État puisse s'assurer que le marché est normalement approvisionné, régulièrement alimenté tout en maintenant un stock de sécurité aux niveaux requis. Il y a dans ce cadre un besoin de législation à mettre en place et il faut mettre sur pied un régulateur pour que la libéralisation ne puisse pas risquer de créer une pagaille et perturber l'approvisionnement», souligne ce fin connaisseur du secteur. C'est toutes ces mesures qui doivent être mises en place d'ici le 30 novembre prochain, afin que la libéralisation puisse se passer dans de bonnes conditions. Il faut avoir un organe de veille pour que les règles de compétition soient respectées tout comme la qualité offerte aux

consommateurs. Aujourd'hui déjà, nous relevons des problèmes de fraude sur la qualité, sur les importations de produits pétroliers de contrebande et donc il est impératif d'adapter la législation à un nouveau paysage.

Mise à niveau en cours

«Toutes les actions convergent vers la sécurité d'approvisionnement, en amont et en aval, le respect des stocks de sécurité, la modernisation des investissements, la promulgation de nouveaux textes réglementaires et bien entendu, in fine, la satisfaction du consommateur. Pour y arriver, il est nécessaire de sensibiliser les différents acteurs et en particulier les gérants de stations-services, prendre des dispositions préalables et surtout des mesures d'accompagnement», estiment pour leur part les cadres de la profession pétrolière dans un communiqué. «C'est ainsi que le rôle de la raffinerie et les conditions d'importation auprès des fournisseurs étrangers seront définis. Dans ce cadre, le gasoil 10 ppm sera commercialisé à partir du 1^{er} décembre afin d'être en harmonie avec les normes internationales en matière de qualité des produits», annoncent-ils. Concrètement, les opérateurs auraient investi environ 400 MDH pour se doter de nouveaux équipements, essentiellement des systèmes électroniques permettant de fixer les prix à la pompe depuis les sièges des distributeurs. Force est toutefois d'évoquer l'inquiétude de certains observateurs, pour qui l'ouverture de ce secteur à la libre concurrence laisse planer le spectre de la hausse des prix sans lien avec les cours internationaux. Les opérateurs pourraient être en effet tentés de revoir leurs marges à la hausse. Une raison supplémentaire qui confirme l'importance d'un régulateur. Ceci-dit, selon toute vraisemblance et à condition qu'il n'y ait pas d'entente sur les prix, la concurrence devrait avoir un effet positif sur les prix.

PAR OTHMANE ZAKARIA
o.zakaria@leseco.ma